

Révolution !

Écrit par Grand Schtroumpf

Mercredi, 30 Mars 2011 21:19 - Mis à jour Lundi, 28 Janvier 2013 22:20

Du jamais vu à l'occasion du conseil municipal de lundi : le conseil a annulé la délibération 2011-12 du 18 février 2011. Ce faisant, les conseillers n'ont pas manqué de courage et cette prise de position, qui les met nettement en opposition avec M. le maire, et les amène à contredire leur vote précédent, ne manque pas de panache et fait honneur à la démocratie.

Et en quoi, ô vieillard au nez bleu, me direz vous, en quoi l'annulation par le conseil municipal d'une décision qu'il avait prise un mois plus tôt marque-t-elle une avancée significative de la démocratie dans notre beau village ? Comment-ça, vous répondrai-je, vous ne connaissez pas la délibération 2011-12 du 18 février 2011 relative au classement en UDA1 des parcelles n° 1, 495, 496, 7, 447, 10 ? Approchez un peu que je vous raconte...

Le 18 février, c'était le conseil municipal clandestin [dont il est question ici](#), et qui s'était conclu, suite à un exposé dont les Cailloutains avaient soigneusement été tenus à l'écart et un tour de passe-passe habile de M. le maire, par un vote officialisant le lancement de la tranche 2 de la Fonderie. Classement de la partie haute des terrains, initialement prévus en zone artisanale, en résidentiel, et émission d'un (SIC)

cahier des charges

à destination de l'aménageur.

Le problème n'est pas tant le fond du vote : la mise en chantier d'une zone pavillonnaire à la fonderie n'est pas une mauvaise chose en soi. Sauf qu'on ne sait pas *précisément* ce qui est prévu, ce qu'il est possible de faire ou pas, et en quoi les mesures prises étaient les meilleures possibles ou apportaient les garde-fou nécessaires. Le tout voté à la sauvette, dans un conseil affiché nulle part, et avec une d'urgence inexplicable, ou en tout cas qui ne se justifiait pas par les intérêts de la commune.

Bon, tout ça était passé, fini, et lundi le conseil c'était avant tout le budget 2011. D'ailleurs, il y avait la foule des grands jours : 3 personnes assistaient au conseil, plus la grande presse, c'est dire. Tout en bas, l'ordre du jour se terminait sur une petite delib. anodine : modification du classement des parcelles n° 1, 495, 496, 7, 447, 10... Rien de très passionnant a priori, sauf qu'en jetant un oeil au cadastre, on se rendait compte qu'il s'agissait une fois encore du haut de la fonderie, ce que nous n'avons d'ailleurs pas manqué d'annoncer ici. Sauf qu'on pensait plus à un loupé en écritures, comme ça arrive souvent, une rédaction à revoir et un vote à re-formaliser, mais on ne s'attendait pas à ce qui s'est passé...

Révolution !

Écrit par Grand Schtroumpf

Mercredi, 30 Mars 2011 21:19 - Mis à jour Lundi, 28 Janvier 2013 22:20

Donc la vedette, c'était avant tout le budget 2011. Comme d'habitude, exposé soporifique, vote de pure formalité (de toute façon les commissions ont regardé...). Comme d'habitude le conseil votait gentiment ce qu'on lui disait de voter, tout ronronnait.

Et quand c'est arrivé aux parcelles n° 1, 495, 496, 7, 447, 10, tout de suite les spectateurs (si, si n'ayons pas peur des mots) ont senti qu'il se passait quelque chose. Normalement, avant de voter, le maire ou un adjoint essaye d'expliquer en français, avec des vrais mots, de quoi il en retourne. Une ou deux questions histoire de sauver la face, et hop, on lit alors la résolution, qui elle est écrite dans un langage administratif, dont il paraît que c'est aussi du Français, et on vote.

Là, c'est parti bille en tête sur la résolution. Le maire lisait d'une voix monocorde presque étranglée, et tous les conseillers piquaient du nez dans leur assiette. Je vous fais une version partiellement doublée, j'ai fait administratif deuxième langue : "à l'occasion d'une réunion de travail où tout le conseil était présent, un débat a eu lieu à propos de la délibération 2011-12 du 18 février 2011, et un vote a conclu à l'annulation de cette délibération. Nous allons donc voter aujourd'hui afin de confirmer - ou pas cette annulation."

Chuchottements parmi les spectateurs et incrédulité : oui il s'agit bien de la fonderie et oui il s'agit bien de d'annuler la décision du conseil précédent ! Pendant ce temps le maire continuait :

"Nous allons donc voter à bulletin secret ". Les spectateurs, incrédules d'erechef et toujours à voix basse mais un peu plus fort : "un vote à bulletin secret !"

"Donc vous avez bien compris ? Votez oui si vous voulez confirmer l'annulation et non si vous êtes contre l'annulation".

En deux coups de cuiller à pot le vote avait lieu et était dépouillé : 5 voix contre (l'annulation) et 14 voix pour. La délibération était annulée ! Le maire concluait sobrement : "bon on va écrire à la préfecture". Les spectateurs concluaient dans leur coin : l'honneur et sauf, on peut considérer que les adjoints ont fait bloc, mais alors ça veut dire que tous les conseillers ont fait bloc aussi !

Révolution !

Écrit par Grand Schtroumpf

Mercredi, 30 Mars 2011 21:19 - Mis à jour Lundi, 28 Janvier 2013 22:20

Que dire de plus ? Il est toujours facile quand on a pris une décision de laisser courir. Pas facile de se déjuger, encore plus quand c'est une décision collective et qu'on peut toujours se dire : puisque les autres étaient d'accord, c'est que c'était la bonne décision. MMes et MM. les conseillers ont su dépasser ce stade. Après le vote du 18 février, ils ont du cogiter un peu, discuter avec leurs proches, avec des Cailloutains, peut être lire des choses (j'ai l'immodestie de penser que Cayou.fr nest peut-être pas pour rien dans ce revirement) et petit à petit voir le doute grandir et une nouvelle conviction s'épanouir. Mais le courage d'aller au bout, individuellement et collectivement, c'est eux qui l'ont eu et pour ça, je pense qu'on peut les féliciter.

Espérons maintenant que le sursis accordé au projet permettra d'impliquer les Cailloutains davantage dans la démarche, de prolonger la réflexion, pourquoi pas envisager d'autres projets, afin qu'à la prochaine révision du PLU, le conseil puisse revoter sur le sujet en toute sérénité, en étant convaincu que le projet retenu est un bon projet pour la commune, et sans avoir besoin de se cacher ...